

Moins de 200 000 indépendants déclarent accéder à leurs clients via une plateforme numérique

Damien Babet*

Les plateformes numériques comme *Uber*, *Malt* ou *Airbnb*, qui se sont développées depuis quelques années, permettent une mise en relation directe et facilitée entre des consommateurs et des particuliers offreurs de travail ou de biens à vendre ou à louer. Elles contribuent à la création de nouvelles formes d'emplois, indépendants ou non.

Les données statistiques sur ce type d'emploi sont rares. Mais en 2017, un module complémentaire à l'enquête Emploi a permis d'interroger des indépendants (personnes se déclarant à leur compte ou dirigeant salarié, au titre de leur emploi principal) sur les contraintes qu'ils subissent et les sources possibles de dépendance économique. Une question porte en particulier sur leur mode d'accès aux clients.

Ainsi, environ 200 000 indépendants, soit 0,8 % des actifs occupés et 6,9 % des indépendants, utilisent, exclusivement ou non, un intermédiaire pour entrer en contact avec leurs clients, hors coopératives (utilisées par les

agriculteurs). Tous n'utilisent pas nécessairement une plateforme numérique : on trouve aussi des personnes ayant recours à des intermédiaires plus traditionnels, comme des moniteurs de ski affiliés à une école. L'enquête ne permet pas de distinguer ces différents intermédiaires et d'isoler les seules plateformes numériques. Le chiffre de 200 000 indépendants est donc un majorant du nombre d'indépendants dont l'emploi principal est lié à une plateforme numérique.

Parmi ces indépendants qui utilisent un intermédiaire (hors coopérative) pour entrer en contact avec leurs clients, la moitié sont des utilisateurs exclusifs : ils ne déclarent pas d'autre mode d'accès aux clients. Ces 100 000 personnes ont un profil distinct des utilisateurs non exclusifs de plateformes ou d'autres intermédiaires, ou de l'ensemble des indépendants. 40 % d'entre eux sont micro-entrepreneurs, contre 23 % de l'ensemble des indépendants (figure 1). Ils

1. Caractéristiques des indépendants selon le recours ou non à un intermédiaire (hors coopérative)

en %

	Ensemble des indépendants	dont :	
		utilisateurs exclusifs d'un intermédiaire ¹	utilisateurs non exclusifs d'un intermédiaire
Activité de l'indépendant dans le cadre d'une société			
En société	42	38	52
Micro-entreprise	23	40	21
Ni société ni micro-entreprise	35	22	27
Heures habituellement travaillées par semaine			
Moins de 10 heures	4	9	3
Entre 10 et moins de 35 heures	16	23	7
Entre 35 et moins de 40 heures	11	5	15
Entre 40 et moins de 50 heures	26	31	26
50 heures ou plus	44	32	49
Travail le soir, la nuit ou les week-ends au cours du dernier mois			
Horaires atypiques (soirs, nuits ou week-ends)	75	59	78
Pas d'horaires atypiques	25	41	22
Sexe			
Femmes	34	34	31
Hommes	66	66	69
Âge			
De 15 à 29 ans	7	7	10
De 30 à 49 ans	51	57	47
50 ans ou plus	41	36	44
Lien à l'immigration			
Ni immigré ni descendant d'immigré	82	68	78
Immigré ou descendant d'immigré	18	32	22
Diplôme le plus élevé obtenu			
Diplôme supérieur à bac+2	29	42	39
Bac à bac+2	36	28	35
Inférieur au bac ou sans diplôme	35	30	26
Ensemble	100	100	100
Effectifs (en milliers)	3 103	105	108

1. Indépendants déclarant comme unique mode d'entrée en contact avec la clientèle dans leur emploi principal une plateforme ou un autre intermédiaire (hors coopérative).

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi se déclarant à son compte ou dirigeant salarié.

Lecture : les indépendants exerçant leur activité dans le cadre d'une société représentent 38 % des utilisateurs exclusifs. Ils sont 42 % des indépendants en général.

Source : Insee, enquête Emploi, module complémentaire de l'enquête Emploi 2017 sur les formes de travail indépendant.

* Damien Babet, Insee.

Encadré 3 (suite)

travaillent habituellement moins d'heures par semaine, en particulier moins de 10 heures (9 % contre 4 % de l'ensemble des indépendants). Ils sont moins nombreux à travailler les soirs, nuits ou week-ends. Les titulaires de diplômes supérieurs à bac+2 y sont plus nombreux (42 % contre 29 %), ainsi que les immigrés ou les descendants d'immigrés (32 % contre 18 %). En revanche, ils se distinguent peu en termes d'âge ou de sexe. Au regard de la pluriactivité, de la situation antérieure à leur emploi actuel ou du fait d'avoir des salariés, les différences avec l'ensemble des indépendants sont faibles.

Les professions les plus représentées parmi ces indépendants utilisateurs exclusifs d'un intermédiaire (hors coopérative) sont différentes des

professions les plus fréquentes chez les indépendants en général. On y compte celles de chauffeurs de taxis, de transporteurs indépendants, d'agents immobiliers ou d'ingénieurs conseil, professions connues pour utiliser des plateformes numériques. Ces quatre professions représentent 20 % des indépendants utilisateurs exclusifs, contre 6 % de l'ensemble des indépendants. Figurent également des professions qui, en général, ne sont pas exercées exclusivement par des indépendants : les formateurs, interprètes et psychologues représentent 18 % des utilisateurs exclusifs, contre 3 % pour l'ensemble des indépendants. Les artisans du bâtiment (électriciens, couvreurs, menuisiers) constituent un troisième ensemble de professions surreprésentées.

2. Professions exercées par les indépendants selon le recours ou non à un intermédiaire (hors coopérative)

en %

	Ensemble des indépendants	dont :		Part des indépendants dans la profession (moyenne 2013-2017)
		utilisateurs exclusifs d'un intermédiaire	utilisateurs non exclusifs d'un intermédiaire	
Chauffeurs de taxis et ambulanciers (0-9 salariés), transporteurs indépendants (0-9 salariés), agents immobiliers (0-9 salariés), ingénieurs conseil	6	20	14	98
Formateurs, interprètes-traducteurs, psychologues	3	18	4	33
Électriciens, couvreurs, menuisiers	3	9	7	96
Autres professions	88	52	75	///
Ensemble	100	100	100	///

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi se déclarant à leur compte ou dirigeants salariés.

Lecture : les chauffeurs de taxis et ambulanciers (0-9 salariés), transporteurs indépendants (0-9 salariés), agents immobiliers (0-9 salariés) et ingénieurs conseil représentent 20 % des indépendants utilisateurs exclusifs d'un intermédiaire (hors coopérative). Ils représentent 6 % de l'ensemble des indépendants. En moyenne sur 2013-2017, 98 % des personnes exerçant ces professions à titre principal se déclaraient à leur compte ou dirigeant salarié.

Note : ces agrégats sont définis en regroupant, de façon raisonnée, des professions représentant au moins 3 % des utilisateurs exclusifs d'un intermédiaire (hors coopérative).

Source : Insee, module complémentaire de l'enquête Emploi 2017 sur les formes de travail indépendant, enquêtes Emploi 2013 à 2017 pour la part des indépendants et des salariés par profession.